

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 décembre 2013

Signature d'un accord national pour une politique volontariste en faveur de l'accueil et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la métallurgie

L'UIMM et les organisations syndicales de la métallurgie ont conclu, le 12 décembre 2013, un accord national en faveur de l'accueil et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cet accord a été signé en séance par la CFDT, la CFTC et FO, la CFE-CGC a exprimé un avis favorable et donnera comme la CGT sa réponse définitive après avoir consulté ses instances. S'appuyant sur les initiatives et les actions d'ores et déjà engagées et réussies dans la branche en matière d'insertion, d'emploi et de formation professionnelle de personnes en situation de handicap, cet accord a pour ambition majeure d'augmenter le taux d'emploi déjà supérieur à la moyenne (3,6 % en 2010 contre 2,8 % au national) de ces publics.

L'objectif de l'accord est en effet, en partant d'un constat partagé, d'ancrer la politique du handicap dans l'ensemble des accords, travaux et actions paritaires menés au niveau de la branche.

Plusieurs actions spécifiques ont été identifiées et retenues pour favoriser l'insertion et l'emploi des salariés en situation de handicap :

- **Sensibiliser les entreprises** de toutes tailles et leurs salariés à l'intérêt du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Mettre en place des **partenariats ciblés** entre la branche et les organismes spécialisés (Agefiph, représentants des secteurs adapté et protégé...) pour améliorer l'orientation et la formation.
- Mutualiser les bonnes pratiques existantes dans la branche et en favoriser l'essaimage à travers le suivi des **actions engagées** tant au niveau national que sur les territoires

La démarche engagée, volontariste, s'appuiera sur un état des lieux quantitatif et qualitatif afin de pouvoir suivre et mesurer dans le temps les résultats de l'action collective.

Ce suivi est confié à la CPNE. Un groupe de travail paritaire est chargé d'initier les actions de sensibilisation prévues dans l'accord.

Contact presse :

Anne Descamps - anne.descamps@havasww.com - 07 78 67 21 52



**Union des
Industries**
et Métiers de la Métallurgie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 décembre 2013

Jean-François Pilliard, Délégué général de l'UIMM s'est félicité de cet accord, qui « *en capitalisant sur les réussites et bonnes pratiques déjà engagées dans la branche, traduit une ambition forte au niveau national pour répondre aux besoins des entreprises industrielles en compétence, sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap, et ainsi, participer avec l'ensemble des acteurs privés et publics, à un véritable enjeu de société.* »

À propos de l'UIMM :

L'UIMM représente 43 000 entreprises industrielles, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électricité et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 13 fédérations professionnelles et 76 chambres syndicales territoriales.